



Communiqué de presse – 1^{er} juillet 2010

Une 1^{ère} européenne
Une initiative de 5 syndicats professionnels
Un partenariat réunissant 12 organisations professionnelles
Le résultat de 24 mois de préparation
L'engagement de près de 120 industriels éco-responsables
Un réseau de proximité de 3.000 points de collecte
Un challenge de poids : 70.000 tonnes de DEEE Pro à collecter

1^{er} juillet : La première filière mutualisée de collecte et de recyclage des DEEE Pro est opérationnelle !

Le 1^{er} juillet, la toute 1^{ère} filière mutualisée nationale de collecte et de recyclage des DEEE Pro* du bâtiment est opérationnelle. Gérée pour le compte des fabricants par l'éco-organisme Recylum, elle permet à tous les détenteurs de matériels électroniques de sécurité, d'éclairage et de régulation de s'en débarrasser dans des conditions conformes à la réglementation et respectueuses de l'environnement. **Ce lancement représente une première européenne qui a été saluée par tous les acteurs du bâtiment.**

« Je salue les efforts engagés par les fabricants d'équipements électriques et électroniques pour créer une véritable filière d'élimination des DEEE et je n'ai qu'un espoir : que cette initiative qui a su tenir compte des contraintes des entreprises du Bâtiment fasse tâche d'huile pour l'ensemble des industriels concernés par la REP [Responsabilité Élargie du Producteur] dans notre secteur. Nous avons là un bel exemple à suivre. Les fabricants à l'origine de la filière DEEE Pro peuvent en tout cas compter sur l'implication et le soutien des entreprises de Bâtiment pour le déploiement de cette initiative ! » Didier Ridoret, Président de la Fédération Française du Bâtiment.

L'implication de tout un secteur économique

Financée par 120 sociétés productrices, cette nouvelle filière de recyclage des DEEE professionnels s'appuie sur un réseau de collecte de plus de 2.000 partenaires distributeurs et déchèteries professionnelles particulièrement impliqués. Elle s'adresse principalement aux 40.000 installateurs électriciens (de l'artisan au grand groupe), mais aussi à l'ensemble des professionnels détenteurs de ce type d'équipement. L'ensemble de ces acteurs représentent un secteur économique de **150 000 salariés et 17 milliards d'euros** de chiffre d'affaires.

Consciente du caractère inédit de cette filière et de **l'importance d'un engagement collectif de toutes les parties prenantes** pour en garantir la réussite, la Fédération des Grossistes en Matériel Électrique (FGME) a répondu présente.

« La FGME est un partenaire historique de Recylum. La démarche entreprise sous un mode collaboratif et le test en région Rhône-Alpes ne peut que nous conforter d'être présents auprès des acteurs du bâtiment et de nos partenaires fournisseurs sur ce projet. » Richard Chery, Président de la commission Communication de la FGME.

Cette filière est ouverte à **tous les producteurs qui souhaiteront la rejoindre** pour offrir à leurs clients un service performant à moindre coût.





Un financement transparent assumé par les producteurs !

La Responsabilité Élargie du Producteur (ou REP) attribue progressivement la responsabilité de gérer la fin de vie des produits manufacturés aux entreprises qui les mettent sur le marché, avec des obligations réglementaires variables suivant les produits considérés (Equipements électriques, pneumatiques usagés, emballages, piles & accumulateurs ...).

En finançant la nouvelle filière DEEE Pro, les producteurs remplissent collégialement leur obligation de collecter et de recycler gratuitement les déchets d'équipements électriques issus de leurs propres équipements.

Cette **obligation de moyen** qui impose de mettre à disposition des professionnels d'un dispositif de collecte, pourrait se transformer prochainement en **obligation de résultat** au terme du processus de révision en cours de la directive sur les DEEE* qui prévoit un objectif de collecte de 65% des équipements vendus. Les producteurs fondateurs de la filière DEEE Pro anticipent donc cette évolution réglementaire en mettant en place un dispositif de nature leur permettre d'atteindre cet objectif ambitieux.

Un enjeu de long terme : la raréfaction des matières premières

Les enjeux de la récupération et du recyclage répondent également à une nécessité de réduire le recours aux ressources naturelles. **Il devient stratégique pour les industriels** de prendre de nouvelles initiatives dans ce sens afin **d'assurer la pérennité de leurs approvisionnements à long terme en matières premières**.

(*) Déchets d'équipements électriques et électroniques

Contacts presse

Récyllum, Ophélie Plantard • Tél. : 01 56 28 95 16 • oplantard@recyllum.com

Thomas Marko & Associés :

- Laure Kuntzinger • Tél. : 01 44 90 83 40 • 06 18 95 97 44 • laure.k@tmarkoagency.com

- Daphné Raguenet de Saint Albin • Tél. : 01 44 90 87 42 • 06 12 98 68 13 • daphne.r@tmarkoagency.com





Récy lum est l'éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est également chargé par les fabricants d'équipements électriques professionnels de collecter pour leur compte les équipements usagés, auprès des détenteurs, dans le cadre d'une prestation de service à but non lucratif.

